

Le lundi 20 octobre 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'APF ET LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DU NUMÉRIQUE **L'APF engagée pour la médiation numérique**

L'Association des paralysés de France (APF) a signé, vendredi 17 octobre, une convention de coopération avec Mme Axelle Lemaire, Secrétaire d'État chargée du Numérique auprès du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Cette convention a pour objet l'amélioration du développement des usages du numérique et des ressources d'apprentissage dans la perspective d'un meilleur accès au numérique des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de cette convention, l'APF et la Secrétaire d'État chargée du Numérique s'engagent à mettre en place des ateliers d'initiation et de découverte du numérique, à développer la collecte, la rénovation et la redistribution d'équipements informatiques par l'APF et à diffuser les bonnes pratiques en matière de conception et d'accessibilité universelle. Avec cette convention, l'association souhaite contribuer au développement et à la promotion de l'accès au numérique pour tous, dans une approche d'accessibilité et de conception universelle.

La révolution numérique est un défi majeur pour l'APF et l'ensemble des acteurs de l'association. L'APF revendique la construction d'une société inclusive qui prendre forme, entre autres, par la médiation numérique. En effet, l'accès au numérique permet la découverte et la formation à de nouveaux produits et le développement de moyens de communication dans tous les domaines de la vie de personnes en situation de handicap : éducation, vie professionnelle, loisirs ou culture. La révolution numérique est aussi un combat politique pour lutter contre toutes les sources de l'exclusion numérique : illettrisme, dyslexie, complexité des informations numériques, etc.

Ce partenariat se déclinera de façon opérationnelle à l'APF au niveau national et local dans différentes initiatives :

- **la formation à l'e-inclusion des acteurs de l'association** pour permettre à tous les adhérents et usagers de l'APF de participer à la vie associative. Plusieurs Espace publics numériques pourraient ainsi voir le jour dans les structures APF, notamment dans ses délégations départementales en milieu rural afin de faciliter la communication entre les membres à distance.
- **le conseil de la diffusion de bonnes pratiques en matière d'accessibilité et de conception universelle** en permettant l'accessibilité des espaces publics numériques : accessibilité physique mais aussi accueil et compréhension des situation de handicap et mise en place de matériels adaptés.
- **le développement du Centre d'expertise et de ressources nouvelles technologies & communication (CRNT) de l'APF**. Ce centre ressources fait une veille permanente sur tous les produits adaptés aux personnes en situation de handicap ou aux personnes âgées (logiciels adaptés, commande par les yeux, domotique, etc.) et met son expertise à disposition de tous. Avec cette convention de coopération, le CRNT pourrait être partenaire de centres de recherche dans le cadre des fab lab notamment.
- **le recyclage des équipements informatiques** dans les structures de l'association. Dans le cadre du programme Ordi 2.0, l'APF pourrait collecter, rénover et redistribuer des ordinateurs et téléphones portables.

Avec cette convention de coopération l'APF s'engage à être acteur de la médiation numérique dans un esprit du vivre ensemble, de la lutte contre toutes formes d'exclusion et de développement durable.

**Contact presse :**

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37